



Réunion du GT10 - Missions des corps d'inspection Projet de circulaire

Participants :

- **Ministère :**

Pierre MOYA, chef de service de l'encadrement à la DGRH
Gilles BAL, sous-directeur de la gestion des carrières des personnels d'encadrement
Stéphane VILLAR, chargé de mission
Philippe ETIENNE, chef de bureau
Hélène COUDERT, adjointe au chef de bureau
Laurence VENET-LOPEZ, sous directrice gestion prévisionnelle
Jean-Marie PANAZOL : Directeur de l'ESEN

- **Organisation syndicales :**

Roger KEIME, Alain MARIE, Bernard LEHALLE pour le SNIA-IPR
Yves PEUZIAT, Jean-Pierre SOLLIER pour le SIA

Roger KEIME déclare d'emblée que le SNIA-IPR ne pourra pas s'engager sur ce projet de circulaire qui ne lui est pas parvenu préalablement et demande la tenue d'une seconde réunion en concomitance avec la CAPN du 16 avril relative au mouvement des IA-IPR. La date du 15 avril est retenue.

Pierre MOYA accepte cette proposition et indique que ce texte n'a pas pu être communiqué car, il a été encore modifié la veille de la réunion. Il s'agit d'un document « martyr » qui évoluera en fonction des observations du groupe « expert » et des propositions d'amendements des organisations syndicales. Les conclusions du rapport de l'inspection générale sur le fonctionnement des circonscriptions du 1^{er} degré seront également prises en compte. Ce projet de circulaire ne doit pas être diffusé.

Le SNIA-IPR et le SIA, acceptent d'échanger sur le texte, ils feront parvenir leurs analyses par courriel à la DRGH avant la réunion du 15 avril.

Le préambule ne fait pas l'objet de modifications importantes, il réaffirme que le pilotage pédagogique et l'accompagnement pédagogique constituent le cœur de métier des personnels d'inspection.

Le SNIA-IPR constate que ses observations ont été prises en compte pour ce qui concerne la mission centrale de formation, d'évaluation et d'accompagnement des enseignants. L'inspection individuelle est réaffirmée comme un acte pédagogique essentiel pour s'assurer de la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves. Il en est de même pour la réaffirmation du rôle des IA-IPR dans les opérations de gestion des personnels, de titularisation, de mobilité et de promotion qui est clairement établi.

Le SNIA-IPR fait observer que la priorité donnée au pilotage pédagogique nécessite un rééquilibrage de la charge de travail des inspecteurs afin d'éviter l'empilement des missions transversales qui obère considérablement le temps consacré aux missions essentielles.

Le rôle des inspecteurs dans le pilotage académique et dans leur contribution à la définition de la stratégie académique est explicite. Cependant, la place des IA-IPR et de leur doyen dans les différentes instances doit être clairement spécifiée ; notamment la participation du doyen au CODIR.

Au sujet de la mission de l'IA-IPR, conseiller du recteur et expert, le SNIA-IPR demande une reformulation qui fasse clairement apparaître le corps des IA-IPR comme vivier naturel pour les fonctions de DAASEN, CSAIO, DAFCO, DAET, DAFPIC et DAN.

Le texte intègre notre demande de prise en compte des missions nationales relatives à la participation des IA-IPR aux concours de recrutement et à la rénovation des programmes et des diplômes.

Enfin, le SNIA-IPR s'étonne que les missions relatives à l'apprentissage et à la formation tout au long de la vie n'apparaissent pas dans le projet de circulaire.

En conclusion, sous réserve d'une analyse beaucoup plus approfondie du texte, le SNIA-IPR considère que le projet de circulaire présenté est équilibré et articulé autour des missions pédagogiques « cœur de métier ». Nos remarques et propositions exprimées lors des différentes réunions ont été globalement prises en compte sauf pour ce qui concerne la place des IA-IPR dans la nouvelle gouvernance des académies qui doit être affirmée. Nous serons attentifs à ce que ce texte martyr évolue en fonction des remarques faites en séance et tienne compte des propositions nouvelles transmises d'ici le 15 avril et qu'il ne soit pas vidé de son sens par le groupe d'expert du Ministère.